

Saint Cannat, le 4 mars 2022



Objet : Guerre en Ukraine
Solidarité avec le peuple ukrainien

Madame, Monsieur, Chers administrés,

La Commune de Saint Cannat dénonce fermement l'invasion de l'armée russe sur le territoire ukrainien, qui constitue une violation des conventions internationales et qui a des conséquences dramatiques pour la population ukrainienne.

La Commune de Saint Cannat s'associe à l'effort citoyen pour aider la nation Ukrainienne dans l'épreuve terrible qu'elle traverse, face à ce nouvel épisode de violence armée.

Notre Commune votera prochainement une subvention qu'elle versera à un organisme national (dispositif « FACECO » du gouvernement français) ou international (Croix rouge, ONU, etc.).

Notre Commune a participé, en collaboration avec la Paroisse, et les Communes de Lambesc et de Rognes, à un envoi de produits de première nécessité, via l'association polonaise Aix Polinica, basée à Aix.

Les administrés de la commune qui souhaitent aussi participer à cet effort citoyen en faveur de la population ukrainienne peuvent le faire de plusieurs façons :

(Attention : De nombreuses escroqueries aux dons ont été recensées. Il est impératif d'aller directement sur les sites internet des organisations humanitaires. Ne pas répondre à des courriels sollicitant des dons)



- Versement de **dons financiers** à divers organismes humanitaires, dont (liste non exhaustive) :
 - La Croix rouge <https://www.croix-rouge.fr/>
 - Les Nations Unies <https://www.unhcr.org/fr/>
 - La Fondation de France <https://www.fondationdefrance.org/fr/>
 - Médecins sans frontières <https://www.msf.fr/>
 - Médecins du monde <https://www.medecinsdumonde.org/fr/>
 - Fédération « Protection civile » <https://don.protection-civile.org/soutenir>
 - etc.

La Municipalité a demandé l'autorisation au Trésor public de percevoir des **chèques en mairie** au bénéfice des populations sinistrées d'Ukraine. Dans l'attente, il est demandé à nos administrés de plutôt faire des dons en ligne directement aux organismes humanitaires.

Les administrés de la Commune de Saint Cannat peuvent aussi apporter d'autres formes de contributions :

- Pour ceux et celles qui souhaitent **héberger des réfugiés**
 - <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/missions-benevolat/6234/benevolat-singa-paris>
 - <https://parrainage.refugies.info/>
 - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>
- Le Conseil départemental des Bouches du Rhône organise des collectes de **produits de première nécessité**, via son réseau de « Maisons du bel âge »
 - La Roque d'Anthéron mba.laroquedantheron@departement13.fr
Place Henri de Groux, 13640 La Roque d'Anthéron
Tél. : 04 13 32 59 66
 - Lamanon mba.lamanon@departement13.fr
Allée des Ecoles, 13113 Lamanon
Tél. : 04 13 31 85 00
- Les administrés peuvent aussi si ils/elles le souhaitent se rapprocher **d'associations humanitaires**. Il en existe de nombreuses et il n'est pas possible ici d'en donner une liste.

Il nous a semblé important de relayer auprès de vous ce message de solidarité.

Souhaitons ensemble que la paix revienne très vite en Ukraine.



Jacky GERARD
et l'ensemble de la Municipalité

